

ROISIN (de) (*Auguste-Arnold*), Magistrat (Bruxelles, 9.7.1857-Basoko, 9.7.1899).

Auguste de Roisin fit ses études à l'Université de Bruxelles dont il sortit docteur en droit et candidat-notaire en 1883. Inscrit au barreau de Bruxelles, il devint avocat à la Cour d'appel en 1887. Délaissant ensuite la toge, il s'expatria au Transvaal en 1894, en qualité d'agent administratif pour le compte d'une compagnie de chemin de fer. Vers la fin de l'année 1896, il rentra en Belgique et sollicita un engagement dans la magistrature de l'État Indépendant. Le 6 mai 1897, il quittait Anvers à destination du Congo. Un arrêté du gouverneur général le nomma juge au tribunal territorial de Matadi en le désignant en même temps pour y remplir les fonctions d'officier de l'état civil. Le 31 janvier 1898, il quitta le Bas-Congo pour la région des Stanley-Falls où il était appelé en qualité de substitut du procureur d'État près le tribunal territorial et mourut à Basoko, des suites de fièvre et d'hématurie.

9 février 1950.
A. Lacroix.

Bull. de l'Ass. des Vétérans colon., novembre 1939, p. 7. — *A nos Héros coloniaux morts pour la civilisation*, p. 258.